

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 04 AVRIL 2019

DATE DE CONVOCATION :
01 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE :
08 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

L’an deux mil dix-neuf, le quatre avril à dix-neuf heures, s’est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Alain RENAUT, Maire.

Etaient présents :
Alain RENAUT, Serge ARNAL, Anne-Marie BRETTELLE, Régine CHERFILS, Raymond COUFOURIER, André HAUTOT, Eric LARRAY et Frédéric LEROUX.

Absents excusés : Valérie COTTARD pouvoir à Serge ARNAL, Bruno CANU

Formant la majorité des membres en exercice.

M. HAUTOT André a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1. Compte Administratif 2018

Le Maire s’étant retiré, sous la Présidence de Monsieur COUFOURIER, doyen d’âge, et commenté par Madame ACHER, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte administratif 2018, qui laisse apparaître :

- ⇒ En section d’investissement : recettes : 26 511.46 € / dépenses : 52 435.63 €
⇒ En section de fonctionnement : recettes : 106 479.80 € / dépenses : 116 352.54 €

2. Compte de gestion 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte de gestion établi par M. le Receveur Municipal qui est conforme au compte administratif.

A noter que le résultat par opération d’ordre non budgétaire repris en investissement du compte de gestion est différent du Compte Administratif. Cette différence provient des opérations non budgétaires qui ont transité dans les comptes de la commune avant d’être rebasculé vers le Budget Annexe SPANC (96603).

De ce fait, le receveur nous propose l’affectation de résultats présentée dans le point n°3 de ce compte-rendu. A noter qu’un titre de 975.75€ sera émis au budget 2019 pour régulariser la situation.

Proposition votée à l’unanimité.

3. Affectation des résultats 2018

Réuni sous la présidence de Raymond COUFOURIER, doyen d’âge, après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2018,

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement 2018

Considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Part affectée à la SI	Résultat 2018	Restes à réaliser 2018	Transfert de résultats par opération d’ordre non budgétaire	Chiffre à prendre en compte pour l’affectation de résultat
INVEST	-7 842.65	-	-25 924.17	4 318.00	14 303.59	-15 145.23
FONCT	57 931.52	12 195.65	-9 872.74	-	12 013.87	47 877.00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2018	47 877.00€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au 1068	15 145.23€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves 1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 731.77€
Total affecté au c/1068 :	15 145.23

4. Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	130 276.77€
Investissement :	58 222.21€

5. Projets d'investissements

Lors du précédent conseil, M. le Maire présentait les différents projets possibles pour l'année 2019. Au vu des contraintes budgétaires, il a fallu prioriser les projets. Sont donc retenus pour l'année 2019 :

- La création du Jardin du Souvenir
- L'achat d'un pulvérisateur
- L'installation de la VMC dans le logement communal
- L'aménagement du CR8
- La création d'un boulodrome
- L'installation d'une main courante sur l'escalier extérieur de la salle communale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir ces projets, d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent et de solliciter des subventions.

6. Taxes directes locales

Après proposition de la Direction Générale des finances publiques, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la baisse du taux de la taxe d'habitation pour l'année 2019.

Taxe d'habitation	:	7.56 % (13.92% en 2018)
Foncier bâti	:	12.13 %
Foncier non bâti	:	29.88 %

Soit un produit fiscal attendu de 22 756 € moins le prélèvement GIR de 6 568 €.

Cette baisse n'aura aucun impact sur le taux d'imposition des contribuables ni sur le montant perçu par la commune qui se verra attribuer une compensation par la Communauté Urbaine.

Proposition votée à l'unanimité.

7. Redevance d'Occupation du Domaine Public – 2019 – Télécommunications

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Décret n°2005-11167776 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.

Ce décret fixe les prix de la façon suivante :

Souterrain	Aérien	Surfaces au sol
30€ / KM	40€ / KM	20€ / M ²

Le coefficient d'actualisation pour le calcul de la RODP 2019 est de 1.35756.

Le patrimoine sur le domaine public routier communal est le suivant :

	Au 31 Décembre 2018
Souterrain (km)	0

Aérien (km)	4.800
Surface au sol (cabines,...) (m²)	0.5

Le calcul est le suivant : $[(4.8 \times 40\text{€}) + (0.5 \times 20)] \times 1.35756 = 274.22 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETENT

- Le présent état des sommes dues à la somme de 274.22€ pour l'année 2019 pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange SA.

8. Adhésions 2019

Les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer et de verser pour l'année 2019 à :

- Le Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 104.88€
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 33.35€ (modifiable suivant le nombre d'habitants)

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6281 de la section de fonction du budget 2019.

9. Contrat annuel de maintenance du matériel campanaire

Monsieur le Maire indique qu'il revient à la commune d'assurer la maintenance annuelle du matériel campanaire installé par la société BODET en 2016. La société nous propose un contrat annuel incluant la vérification, le nettoyage et le graissage des pièces mécaniques, ainsi que le test des éléments électriques. Il garantit la maintenance préventive du matériel (visite annuelle), mais également toutes les interventions éventuelles de dépannage et de réglages, qui peuvent être nécessaires à son bon fonctionnement (main d'œuvre et déplacements inclus). Le coût annuel est de 264€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- **D'ACCEPTER** la proposition de contrat annuel de maintenance campanaire avec la société BODET Campanaire pour un coût de 264€ TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Affaires et informations diverses :

- Une première date est proposée par la commission communication pour commencer à rédiger le Pierrefiqu'Infos, le samedi 20 avril 2019.
- Le planning de permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019 est établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Fait et validé par le secrétaire de séance le 08 avril 2019.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjointe et Les Conseillers Municipaux,

Alain RENAUT	Régine CHERFILS
Serge ARNAL	Anne-Marie BRETELLE
Bruno CANU <i>excusé</i>	Valérie COTTARD <i>excusée</i>
Raymond COUFORIER	André HAUTOT
Frédéric LEROUX	Eric LARRAY